

Soisy

MAG



Citoyenneté : Notre commune, notre bien commun !



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE VILLE SUR

www.soisysurseine.fr



VILLE DE
**SOISY
SUR
SEINE**



Achetons responsable !

Avec les producteurs de l'hémisphère Sud

(café, thé, cacao, bananes...)

comme avec les producteurs français

(lait, viandes, fruits et légumes, céréales...)

**nous donnons la priorité au
commerce équitable !**

Centre commercial Les Meillottes
Soisy-sur-Seine
01 69 89 31 32



www.bioviveo.coop

HORAIRES

Lundi → 15h30 - 19h30

Du mardi au vendredi →

9h00 - 13h00 / 15h30 - 19h30

Samedi → 9h00 - 19h30

Dimanche → 9h00 - 12h30



Entreprise J.A.L.F.

vous propose son expérience et ses idées
pour tous travaux de jardin

Taille, élagage, aménagement, entretien,
tonte, plantations, débroussaillage...

15 rue Notre Dame - 91450 Soisy-sur-Seine

Tél. : 01 69 89 19 98

Portable : 06 64 31 46 93

e-mail : lois@jal.f.fr • site : www.jalf.fr

PAYSAGISTE

**Reliez l'alarme
de votre habitation
au Poste de
Police Municipale**

**Efficacité,
Rapidité d'intervention,
Coût réduit.**

Tarif au semestre :
120 euros

**Police Municipale
de Soisy-sur-Seine
2, rue de l'Église
91450 Soisy-sur-Seine
Tél. 01 69 89 18 18**

**Crédit
d'impôt
de 50 %**

Adopa
Votre
partenaire au
quotidien

QUALISAP
Certification
Qualité
Services à la Personne

**Charte
qualité**

**SJ
services à
la personne**

**Agrément
Qualité
Préfectoral**

Entretien de la maison

**Aide à domicile,
Aide à la mobilité
aide ménagère**

Jardinage

**Soutien
scolaire et
garde d'enfants
à domicile**

Bricolage

49, bld de la République 91450 Soisy-sur-Seine www.adopa.fr contact@adopa.fr
Tél : 01 60 75 57 67 06 67 79 73 10

SOMMAIRE

Soisy, la vie

- 04 > **RER D** : des modifications programmées !
- 05 > **Internet THD à 1 Giga !**
> **Une nouvelle organisation** pour la restauration municipale



Soisy, le cadre de vie

- 06 > **DOSSIER : Citoyenneté** : Notre commune,...
- 8 > **«Dépose Minute»** pour les écoles...
> **Collecte des déchets** : ...
- 9 > **Nuisances aériennes** : Une alternative favorable pour tous
- 10 > **Faire la fête, oui !** Respecter ses voisins, aussi !
- 11 > **La fin des travaux** de la rue des Carrières



Soisy, le dynamisme

- 12 > **Ça s'est passé** à Soisy !

Soisy, les générations

- 13 > **Activités «seniors» en 2017** : Inscrivez-vous !
> **Premières inscriptions scolaires** pour les enfants nés en 2014...



14 TRIBUNES LIBRES

15 INFOS PRATIQUES/ÉTAT CIVIL

16 Sortir à Soisy



Soisy Mag

Mars 2017 - 3600 exemplaires. Numéro de Dépôt Légal : 6462P
Mairie : place du Général Leclerc - Tél. 01 69 89 71 71 - **Directeur de publication**: Jean-Baptiste Rousseau - **Directeur de la Communication / Réalisation** : Stéphane Foata - **Régie publicitaire municipale** : Tél. 0169897179. **Conception graphique** : MO Édition - **Impression** : Guillaume Egret (St. Michel/Orge) Tél. 01 69 46 10 14. Imprimé sur papier PEFC.



Chères Soiséennes, chers Soiséens,

Une nouvelle réunion publique «RER D»

Vous êtes venus nombreux à la réunion publique que je vous avais proposée le 28 janvier dernier. Votre mobilisation montre bien l'enjeu que représentent les transports dans notre quotidien. Avec d'autres élus, j'ai rencontré le Directeur de la ligne du RER D, le 6 mars. Je vous propose un nouveau rendez-vous, le samedi 25 mars, à 14h30, salle du Grand Veneur pour vous rendre compte de la situation. Voir article. P.4

Une nouvelle organisation pour la restauration municipale

Chaque jour, le service de la restauration municipale sert près de 700 repas (dont 600 pour les enfants des écoles). Cette année, la commune a signé un marché avec la société SOGÈRES qui nous fournira désormais ces repas. Voir article. P. 5

Une nouvelle proposition pour réduire les nuisances aériennes

Depuis l'annonce du «gel» du projet de la D.G.A.C., nous (les élus, les experts locaux et les associations de défense de l'environnement) avons poursuivi le travail de réflexion afin de proposer une alternative permettant de réduire les nuisances pour tous les territoires. Voir article P.9

Bonne lecture à toutes et à tous.

Jean-Baptiste Rousseau
Maire de Soisy-sur-Seine,

RER D : Des modifications programmées



Plus de 150 Soisiens ont répondu présents à l'invitation de Jean-Baptiste Rousseau, Maire de Soisy-sur-Seine

Le 28 janvier dernier, le Maire de Soisy-sur-Seine a invité les usagers soisiens du RER D à une rencontre pour les informer du projet de modifications sur le RER D, proposé par la SNCF.

Le Maire de Soisy a appris, lors d'une réunion organisée le 4 janvier dernier par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, en présence de Julien Dehornoy, Directeur de la ligne du RER D, que la SNCF proposait de modifier l'organisation de cette ligne de RER. Pour ce qui concerne directement les usagers de notre commune, ce projet donne priorité à la liaison du «plateau» (Corbeil / Evry Courcouronnes / Juvisy / Paris) au détriment de la liaison de la «vallée» (Corbeil/Evry Val de Seine/Ris Orangis/ Juvisy/Paris), qui deviendrait alors, un «itinéraire secondaire».

Une «rupture de charge», c'est-à-dire un changement de train serait alors nécessaire pour permettre aux Soisiens de poursuivre leur trajet vers Paris ou le Val d'Yerres.

1 La situation actuelle :

Les usagers du RER D qui prennent le train dans une gare de la vallée (dont Evry Val de Seine) sur la ligne «bleue» peuvent poursuivre leur trajet jusqu'à Paris sans changement.

2 La proposition de la SNCF

Les trains de la «vallée» (en bleu) s'arrêteraient à Juvisy. Les voyageurs devraient descendre et prendre un autre train pour poursuivre leur trajet vers Paris ou le Val d'Yerres.

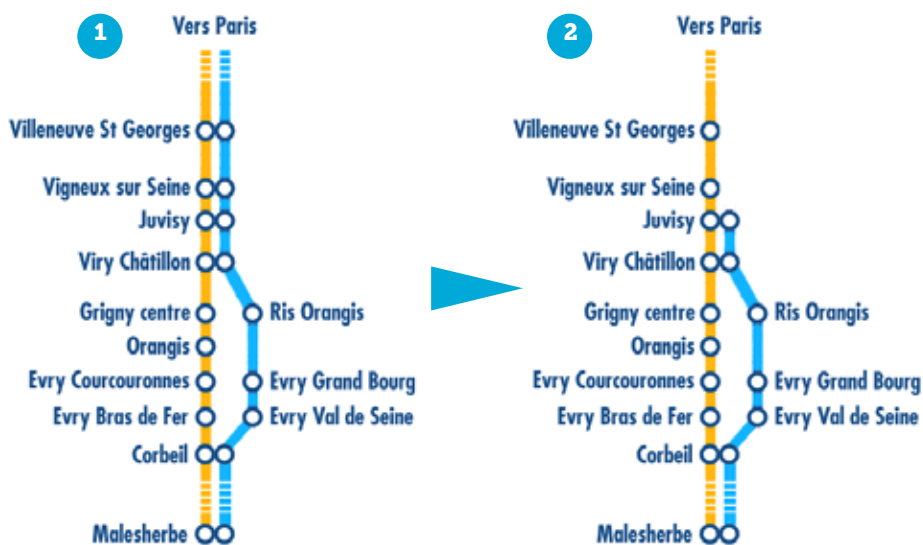
La réunion du 28 janvier dernier a permis aux nombreux usagers soisiens d'exprimer leur mécontentement et leurs inquiétudes. En effet, **les Soisiens sont déjà confrontés à une faible desserte en matière de transports collectifs** (faible amplitude horaire des heures de pointe, absence de liaison de bus vers Draveil et Juvisy, réseau routier encombré). Les usagers de la ligne D du RER ont évoqué très clairement les problèmes déjà rencontrés :

- **La surcharge de voyageurs à la gare de Juvisy** (quais et couloirs déjà saturés aux heures de pointe)
- **L'insécurité dans la gare de Juvisy** (agressions, incivilités, trafic illicite...) à toute heure,

...et leurs craintes quant à ce nouveau projet :

- **Un risque de dégradation supplémentaire de la qualité du service rendu** avec un allongement des temps de trajet, un temps d'attente supplémentaire sur le quai à Juvisy et des voyages «debout» entre Juvisy et Paris dans des rames bondées,
- **Des risques de préjudices foncier et économique du territoire** (impact sur les valeurs immobilières, mais aussi sur l'attractivité de notre territoire pour accueillir de nouvelles entreprises).

En février dernier, Jean-Baptiste Rousseau a adressé un courrier au Directeur de la ligne D du RER pour exprimer son opposition au projet et lui faire part des remarques évoquées en réunion publique. Le 6 mars, certains Maires de la ligne de la «vallée» ont rencontré le Directeur du RER D, et à la suite, ont décidé de déposer un recours gracieux contre la décision du Syndicat des Transports d'Ile-de-France de réorganiser la ligne de RER en pénalisant les communes des bords de Seine.



Une Réunion publique «RER D», en présence des élus des communes du bord de Seine sera organisée le Samedi 25 mars 2017, 14h30, Salle du Grand Veneur



Internet très haut débit : Une vitesse à 1 Giga !

_Ouvert à la commercialisation depuis novembre 2013, le réseau «Internet très haut débit» de COVAGE propose dès à présent, aux fournisseurs d'accès et à leurs abonnés, un débit à «1 Giga».

En mai dernier, le 1000ème raccordement soiséen était réalisé. Aujourd'hui, les foyers abonnés sont au nombre de 1 103 (soit plus de 33% des foyers soiséens). L'année 2017 sera marquée par une très importante augmentation du débit proposé sur le réseau fibré de COVAGE. En effet, trois fournisseurs d'accès (Comcable, K-net, La Fibre Vidéofutur) vont pouvoir proposer à leurs abonnés, comme à leurs nouveaux clients, un débit à «1 Giga», au lieu de 100 ou 200 Méga, actuellement.

Rappel des 3 fournisseurs d'accès qui prennent de nouveaux abonnés à Soisy :

comcable
la fibre et plus encore
www.comcable.fr
Tél. 0969 360 120

K-NET
www.k-net.fr
Tél. 0972 350 350

FIBRE
videofutur
www.lafibrevideofuture.fr
Tél. 0970 252 627

Une restauration municipale de qualité avec plus de produits «bio»



_En mars, la restauration municipale va bénéficier d'une nouvelle organisation, notamment avec un nouveau fournisseur.

En ce début d'année 2017, la Ville de Soisy-sur-Seine vient de signer un marché avec la société SOGÈRES pour **la fourniture et la livraison des repas**.

Les 705 repas proposés, chaque jour à Soisy, seront :

- **Conçus sous la surveillance d'une diététicienne** pour assurer «équilibre et variété» et une «sécurité alimentaire» maximale,
- Confectionnés avec des produits issus de circuits courts et locaux,
- Élaborés par des cuisiniers formés par Jean Ducasse et dans les règles les plus strictes d'hygiène et de sécurité,
- Réchauffés, dressés et servis par le personnel municipal.

De plus, chaque menu proposé comportera au moins un produit «bio».

Il est à noter que les «commissions des menus», associant les parents d'élèves, seront maintenues.

La restauration municipale c'est 705 repas/jour

>en maternelle : 200 repas/jour

>en élémentaire : 400 repas/jour

>au restaurant des anciens et municipal : 40 repas/jour

>pour le portage à domicile: 40 repas/jour

>à la crèche : 25 repas/jour



CITOYENNETÉ :

Notre commune, notre bien commun !



Des navettes gratuites assurées par des bénévoles

Le terme de «citoyenneté» est souvent réduit au simple exercice du «droit de vote». Pourtant, il s'agit de bien plus. **La «citoyenneté» se définit aussi en référence à d'autres valeurs :**

- **Le civisme** consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la collectivité et la société en général. Il s'exprime par le respect de la «chose publique» et la reconnaissance de l'intérêt général.

- **La civilité** désigne une manière courtoise et polie de vivre et de se comporter en société, une attitude de respect à l'égard des autres. Elle marque une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, l'appartenance à une même communauté. Elle favorise une plus grande harmonie dans la société.

- **La solidarité** repose sur le fait que les citoyens ne sont pas que de simples individus juxtaposés, mais des hommes et des femmes, attachés à un projet commun, liés par une communauté de destin et dépendant les uns des autres.

- et puis, il y a la **participation active du citoyen à la mise en oeuvre du service public.**

Dans le «Contrat Social», Jean-Jacques Rousseau nous rappelle :

«Dans un État vraiment libre, les citoyens font tout avec leurs bras et rien avec de l'argent ; loin de payer pour s'exempter de leurs devoirs, ils payeroient pour les remplir eux-mêmes.» ... «Sitôt que le service public cesse d'être la principale affaire des citoyens..., l'état est déjà près de sa ruine.»

A Soisy, ces préceptes sont mis en application, au quotidien, avec :

Des bénévoles du quotidien

Des chauffeurs pour les marchés et les cimetières de Soisy

3 «chauffeurs» proposent régulièrement leurs services pour conduire, en minibus municipal, les personnes souhaitant se rendre aux marchés de Draveil (le jeudi matin) et de Corbeil-Essonnes (le vendredi matin). Des transports vers le cimetière de Soisy à Etiolles sont également possibles sur demande.

Deux bénévoles avec l'équipe de la Médiathèque Municipale

La Médiathèque Municipale reçoit également le renfort, chaque semaine, de deux retraitées bénévoles. Leurs actions sont un vrai soutien à l'activité de la structure (rangement des collections, «équipement» des documents, saisie informatique...).

Les participants au dispositif «Voisins vigilants et participation citoyenne»

Depuis 2013, la Ville de Soisy-sur-Seine s'est engagée dans la mise en place d'un dispositif de «Voisins vigilants et participation citoyenne». Les personnes inscrites à ce dispositif sont invitées à transmettre des informations (conseils de prévention, alertes ponctuelles...) à leurs voisins, à la demande des forces de l'ordre, mais également à être vigilant, dans leur quartier, aux comportements inhabituels (démarchages suspects, rôdeurs...) et de faire remonter ses informations auprès des services de police (Police Municipale et Gendarmerie).

Des mobilisations ponctuelles mais tout autant citoyennes

L'actualité soiséenne motive parfois l'investissement ponctuel de certains citoyens volontaires. En juin dernier, lors de la crue de la Seine, de nombreux Soiséens bénévoles ont activement participé aux actions de soutien aux familles sinistrées et ont appuyé les élus et le personnel municipal dans leurs actions, notamment dans les actions d'information aux Soiséens.

De même, très récemment, à l'occasion de la mobilisation contre le projet de modification de la procédure de décollage «face à l'Est» depuis Orly, des particuliers experts et des membres d'associations ont donné de leur temps pour accompagner de leurs conseils et avis les élus soiséens.

Toutes ces formes de participation portent l'intérêt collectif et participent au «bien vivre ensemble», à Soisy !



En 2016, 20 jeunes Soiséens ont participé à l'action de la ville

Des «Chantiers Jeunes» pendant les vacances scolaires

La Ville de Soisy-sur-Seine propose aux jeunes Soiséens, de 16 à 17 ans, n'ayant jamais travaillé, des contrats de travail d'une semaine (rémunérés au SMIC), au sein du Service du Service Voirie (entretien des voiries, propreté...), pendant les vacances scolaires. Ainsi, **du 3 au 7 avril et du 10 au 14 avril 2017**, quatre jeunes seront intégrés aux services techniques municipaux. Pour postuler, les candidats doivent envoyer leur CV et lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Maire (Mairie de Soisy - Place du Général Leclerc - 91450 Soisy-sur-Seine), en précisant «Chantiers Jeunes Ville» Avril 2017» sur leur courrier, avant le **vendredi 17 mars 2017**.

>Contact : Point Rencontre Jeunes
>Tél. 01 60 75 97 61

Cet été, de nouveaux «Chantiers citoyens» seront proposés par la Ville, mais aussi par nos partenaires habituels que sont le SIREDOM et le SIARCE (plus de détails dans nos prochains «Soisy Mag»).

Une initiation au secourisme.

Depuis l'année passée, la commune et le collège de l'Ermitage se sont lancés dans une campagne de **formation des Soiséens «Aux gestes qui sauvent»**. Après une journée d'initiation gratuite organisée le 25 février dernier, avec la Protection Civile, la Ville propose une préparation au **PSC1** (Prévention et Secours Civiques niv.1), le **samedi 11 mars 2017, de 9h à 17h, en Mairie**. Les Inscriptions sont ouvertes auprès du service des Ressources Humaines au **01 69 89 71 73 et au 01 69 89 71 66**.

Une participation financière de **20€** sera demandée aux personnes souhaitant suivre ce stage.

Les bénévoles de la ville et les participants au dispositif «Voisins vigilants» bénéficieront de la gratuité.

Le 20 mai prochain, des «Chantiers Citoyens», pour tous !

Qu'est-ce que des «Chantiers citoyens» ?

Il s'agit de participer bénévolement, dans des espaces publics, à des chantiers d'amélioration de notre cadre de vie. Portée par la commune et préambule à d'autres initiatives, cette opération entend faire de chacun un véritable acteur de sa ville. Ainsi, les Soiséens, les agents municipaux et les élus travailleront de concert pour mener à bien ces projets conviviaux... L'occasion de fédérer toutes les énergies **autour des valeurs de civisme, de partage et de respect du bien commun**.

Quand et où se dérouleront ces «Chantiers citoyens» ?

La première édition des «Chantiers Citoyens» de Soisy se déroulera le **samedi 20 mai 2017 après-midi**. Durant cette demi-journée, les volontaires travailleront par petits groupes sur des «chantiers» de rénovation d'équipements, d'aménagement, de peinture ou de débroussaillage... À l'issue de la journée, tous les participants se retrouveront autour d'un buffet.

A qui s'adressent ces «Chantiers citoyens» ? Comment s'y inscrit-on ?

Chaque Soiséen, quel que soit son âge, est le bienvenu ! Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à l'adresse suivante : **journee.citoyenne@soisysurseine.fr** en précisant vos nom, prénom, adresse, téléphone et courriel ainsi que votre âge (merci de remplir un formulaire par personne).

Un article plus complet et détaillé paraîtra dans la prochaine édition de «Soisy Mag» (mai/juin 2017).

UN «DÉPOSE MINUTE» POUR LES ÉCOLES



Le principe : je dépose mon enfant sans descendre de mon véhicule.

> «Dépose minute» :

Ce dispositif est présent aux abords des deux écoles de Soisy-sur-Seine (École des Donjons : rue du Bac de Ris/École des Meillottes: rue Jean de la Fontaine).

Le principe :

Le conducteur ne descend pas de son véhicule. Il doit rester au volant et permettre à son enfant de descendre seul, côté trottoir, en toute sécurité.

L'objectif :

Favoriser une bonne fluidité des véhicules et éviter l'encombrement des entrées d'écoles.

UN «ARRÊT MINUTE» POUR LES COMMERCES



Le principe : je me gare et dispose de 15 mns pour faire mes achats.

> «Arrêt Minute» :

Ce dispositif de stationnement temporaire est proposé en «centre-ville» pour faciliter l'accès aux commerces.

Le principe :

Le conducteur peut descendre de son véhicule, en laissant son disque indiquant son heure d'arrivée. Il dispose alors de 15 minutes pour faire des achats.

L'objectif :

Favoriser une bonne rotation des véhicules et faciliter l'accès du plus grand nombre à nos commerces locaux.

Collecte des déchets : Des précisions sur les consignes



En janvier 2017, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud a fait distribuer son nouveau «Guide du Tri 2017». Trois erreurs se sont glissées dans ce calendrier de collecte.

Contrairement à ce qui est indiqué en page intérieure, **les bidons et tubes de produits dangereux ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères**, mais uniquement en déchèterie. Idem pour les cartouches d'imprimante, qui doivent être déposées uniquement en déchèterie ou dans les bornes des magasins spécialisés.

Toujours en page intérieure, à la rubrique objets encombrants, **les literies, matelas, ferrailles et meubles ne sont pas interdits mais bien autorisés aux encombrants**.

Enfin, rappelons que **dans les 16 communes de Grand Paris Sud (dont Soisy-sur-Seine), depuis le 1er octobre, les pots, barquettes, films et sachets de suremballage peuvent être jetés dans le même bac jaune** que les bouteilles, bidons et flacons en plastique. Une initiative destinée à relancer le tri et à augmenter le taux de recyclage dès 2018.

Trafic aérien : Moins de nuisances pour tout le monde !

Depuis janvier dernier et l'annonce du Secrétaire d'État aux Transports, Alain Vidalies, le projet de «modification de la procédure de décollage par l'Est depuis Orly» est gelé. Pour autant, nous restons vigilants et souhaitons être force de proposition, avec une solution réduisant les nuisances pour tous les territoires.

Rappel de la situation



Courbe noire : Ce tracé représente la procédure réglementaire en vigueur depuis plus de 10 ans, et qui n'est pas respectée par les compagnies aériennes.

Courbes bleues : Ces tracés représentent les trajectoires réellement empruntées par les avions, et montrent clairement que la procédure réglementaire (courbe noire) n'est pas respectée.

Courbe rouge : Ce tracé représente la nouvelle procédure qui était proposée par la D.G.A.C. et qui concentre le trafic aérien au-dessus de la forêt de Sénart et Soisy-sur-Seine. Cette nouvelle procédure visait, par ailleurs, à concentrer les flux.

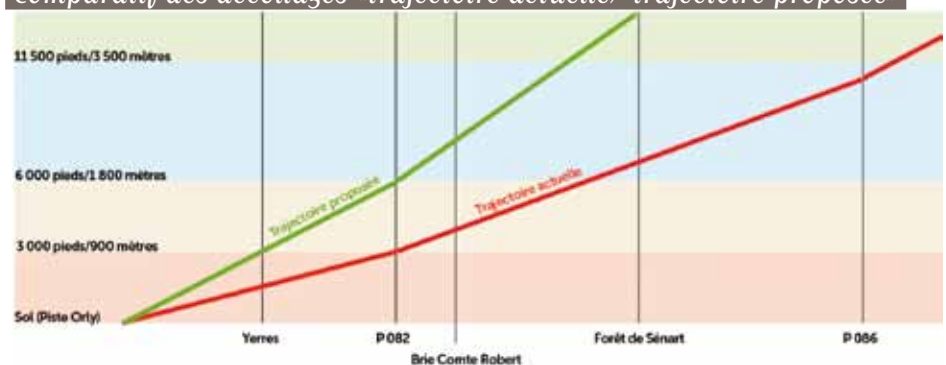
Une proposition qui réduit les nuisances pour tous les territoires !

Sans attendre la reprise des discussions et une éventuelle concertation sur le sujet, les élus de Soisy, de St-Germain-lès-Corbeil et d'Étiolles, et les spécialistes locaux (pilotes, contrôleurs aériens) ont travaillé sur une nouvelle proposition de procédure. Celle-ci consiste à inciter les pilotes à prendre de l'altitude le plus rapidement possible.

Les gains de cette nouvelle procédure :

- 1- Une baisse de près de 10 décibels des nuisances sonores et une baisse de la concentration de matière polluante pour l'ensemble des territoires survolés (y compris les communes du Val de Seine, aujourd'hui particulièrement concernées).
- 2- Une dispersion plus rapide des avions à haute altitude et donc une répartition des nuisances (affaiblies par l'altitude - voir paragraphe ci-dessus).
- 3- une baisse de la consommation de carburant, car plus vite les avions arrivent à haute altitude, plus vite ils pourront avoir une trajectoire directe pour atteindre leur destination.

Comparatif des décollages «trajectoire actuelle/ trajectoire proposée»



Les élus de Soisy-sur-Seine, ainsi que ceux des villes concernées par ce projet, restent mobilisés et poursuivent leur travail. Le Maire de Soisy-sur-Seine proposera prochainement aux habitants de la commune une **nouvelle réunion publique**.

AVIS DE VALEUR DE VOTRE BIEN OFFERT

Concrétisons ensemble votre projet immobilier
ACHAT - VENTE

i@D
iadfrance.fr

RÉSEAU DE PROXIMITÉ

HONORAIRES ADAPTÉS

DIFFUSION SUR + DE 200 SITES

RECHERCHES PERSONNALISÉES

**Sonia ASTEQUE**
06 30 48 03 40
sonia.asteque@iadfrance.fr



**Claire RUIZ**
06 30 17 32 08
claire.ruiz@iadfrance.fr

Sonia ASTEQUE - N° RSAC 539208199 EVRY

Claire RUIZ - N° RSAC 434099362 EVRY

Faire la fête, oui ! Mais en respectant ses voisins !

En 2016, la Police Municipale a effectué 110 interventions à la suite de plaintes, liées à des nuisances sonores. Pour le bien-être de tous, il est nécessaire de mettre en avant des règles de respect mutuel entre voisins.

In'est jamais permis de faire du bruit et de causer des nuisances à son voisinage direct. Il est donc primordial de faire preuve de « bon sens » et de « responsabilité individuelle ». Lorsqu'ils sont commis la nuit, entre 22h et 7h, on parle de « tapage nocturne ».

Chacun doit faire attention aux autres, mais, chacun doit aussi faire preuve de bienveillance.

Ainsi, dans le cas d'une préparation de fête privée à votre domicile, pensez à **respecter de simples règles de « bon voisinage »** :

- Prévenez vos voisins à l'avance (et pourquoi pas, invitez-les !),
- Assurez-vous de ne pas dépasser les limites du « raisonnable » (niveau sonore, horaires tardifs...),

Pour information, les nuisances sonores constatées, de jour comme de nuit, peuvent faire l'objet de contravention de 3^{ème} classe avec des amendes pouvant s'élever à 450 euros.

 > Police Municipale - Tél. 01 69 89 18 18



La fin des travaux dans la rue des Carrières

Après quelques semaines de travaux, la rue des Carrières a été réouverte à la circulation en février.



Création du nouveau tapis de voirie



La rue des Carrières est rendue aux Soisédiens

Pour rappel, la rue des Carrières a bénéficié de lourds travaux d'assainissement (remplacement et renforcement des canalisations «eaux usées» et de branchements de particuliers) et d'une rénovation de la voirie (élargissement des trottoirs, réfection de toutes les bordures «côté impair» et reprise complète du tapis). Depuis le 14 février dernier, la circulation y a été réouverte (lignes de bus comprises) avec une reprise du plan de circulation initial.

Toutefois, quelques nouveaux aménagements ont été mis en place :



Une «zone 30» et un «contre-sens vélo» autorisé

Réouverte à la circulation, la rue des Carrières (depuis la rue du Cimetière jusqu'à l'impasse Saint-Exupéry) est désormais réglementée par la mise en place d'une «Zone 30» (qui limite la vitesse des véhicules à 30 km/h). Dans le même temps, un «contre-sens vélo» est officialisé. Des marquages au sol rappellent cette circulation.

Avant les travaux, la pratique du «contre-sens vélo» était courante, notamment chez les collégiens se rendant au Collège de l'Ermitage. Il s'est donc avéré nécessaire de sécuriser cette circulation.



Une «zone de rencontre» sur le dernier tronçon de la rue

La rue des Carrières, depuis l'impasse Saint-Exupéry, et jusqu'au carrefour avec la rue des Meillottes est placée sous la réglementation de la «Zone de rencontre», dont les principales caractéristiques sont :

- Une limitation de vitesse à 20 km/h
- Une priorité donnée aux piétons

Il est noter que la «Zone 30» concerne également d'autres rues du secteur :

- Rue des Meillottes (depuis le carrefour jusqu'à l'arrêt de bus),
- Chemin des Meillottes,
- Rue des Erables,
- Rue des Aubépines,
- Chemin Saint Sauveur.

ÇA S'EST PASSÉ À SOISY



VŒUX 2017 AUX SOISÉENS

13 janvier: Les élus de la commune ont invité l'ensemble des Soiséens à la cérémonie des «Vœux à la population». L'occasion de tracer les perspectives pour l'année à venir, et d'honorer les collégiens de Soisy pour leur «drapeau hommage» aux victimes des attentats.

REPAS DES ANCIENS



22 janvier: Plus de 250 seniors ont partagé le «repas des anciens». Ce moment de convivialité et de gastronomie était accompagné de musique et de danse !

LOTO DES COMMERÇANTS



22 janvier: 300 Soiséens, de toutes générations, se sont retrouvés à l'invitation des commerçants de Soisy, pour un loto convivial.

2 février: Les agents de la Police Municipale ont proposé une initiation au Code de la Route (le piéton) aux enfants du Centre de Loisirs. Après une partie «théorique», les enfants ont pratiqué les «bons comportements» du piéton dans la rue des Écoles.

LE PIÉTON ET LA ROUTE



NOS COLLÉGIENS À L'HONNEUR



20 février: Les élèves de 3ème du Collège de Soisy ont reçu le «Prix Ilan Halimi contre l'antisémitisme» du Conseil Départemental pour leur projet « Entre réalité et fiction, journal, carnet de guerre ».

SOIRÉE CARTES 2017



25 février: Près de 100 joueurs ont participé à la 9^{ème} édition de la «Soirée Cartes».

LE SÉJOUR AVEC L'ANCV «LE CROISIC»



sur le canal d'Orléans (déjeuner convivial au restaurant «Le Lancelot»). La participation par personne s'élève à 5 euros pour les personnes non-imposables ou 20 euros. Courant mars 2017, les seniors inscrits sur la liste «Loisirs Seniors» recevront un courrier avec un coupon-réponse pour l'inscription à cette sortie.

Séjour ANCV : «Le Croisic» du 9 au 16 septembre 2017 (le nombre de places est limité à 30)

Face à l'océan (extrémité de la presqu'île de Guérande), l'hôtel sera le point de départ de la découverte de cette région (les marais salants, le golfe du Morbihan, le marais de la Grande Brière, la plage de La Baule...).

Les tarifs par personne pour ce séjour sont compris entre 241,80 euros et 531,77 euros, en fonction de votre avis d'imposition et de votre choix d'hébergement. L'assurance annulation, la taxe de séjour et le transport sont compris dans les prix. Les inscriptions s'effectueront en Mairie le jeudi 23 mars 2017, de 9h à 12h.

Inscriptions sur la liste «Loisirs Seniors : vous pouvez vous inscrire si vous êtes soiséen(ne), si vous avez plus de 65 ans, en Mairie au service Solidarité Seniors. Le formulaire d'inscription (PDF à imprimer) est disponible sur le www.soisyourseine.fr (rubrique «Seniors»)

i > Service Solidarités Seniors (Mairie) - Tél. 01 69 89 71 64

Activités « Seniors » en 2017 ! inscrivez-vous !

En 2017, la Municipalité propose un programme d'activités complet destiné aux seniors de la commune, inscrits sur la liste «Loisirs Seniors».

Journées du Maire : «Balades dans le Loiret», les 17 et 31 mai 2017

Cette année, les «Journées du Maire» se déroulent dans le Loiret ; au programme la Visite du château de Chamerolles (édifié par Lancelot du Lac) et sa «promenade des parfums», ainsi qu'une croisière commentée

ATELIER «D-MARCHE»

Ateliers «D-Marche» avec le PRIF
Un atelier «D-Marche» vous invite à augmenter, de façon durable, votre nombre de pas au quotidien. Car marcher, c'est bon pour la santé et pour le moral (5 ateliers entre mai et juin 2017). **Réunion d'informations le Mardi 18 avril, à 14h, en Mairie.**



Premières inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2014 !

Les inscriptions scolaires sont réalisées auprès du «Service Enfance Education», en Mairie, sur rendez-vous **entre le 1er mars et le 15 avril 2017**, pour les enfants qui

entrent en maternelle (et dans les 15 jours suivant l'arrivée sur la commune, pour les nouveaux élèves). Les inscriptions au CP se font par l'intermédiaire d'une «fiche scolaire» que les parents d'élèves reçoivent par courrier et doivent remettre aux enseignants).

Les justificatifs à fournir :

- Le ou les livret(s) de famille

- En cas de séparation, copie du jugement (résidence de l'enfant et exercice de l'autorité parentale)
- Attestation de carte vitale du ou des parent(s) sur laquelle sont mentionnés les enfants
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif des vaccinations obligatoires ou attestation sur l'honneur en tenant lieu
- Certificat de radiation de l'enfant déjà scolarisé, pour les nouveaux arrivants.

Pour obtenir un tarif en fonction de vos revenus pour les activités périscolaires ou la restauration, il faut fournir les justificatifs suivants :

- Avis d'imposition 2016 (revenus 2015) recto-verso
- Attestation de paiement CAF de moins de 3 mois

i > Service Enfance Education - Contact : Yasmine Belala - Tél. 01 69 89 71 65 - scolaire@soisyourseine.fr



GRUPE DE LA MAJORITÉ

UN BUDGET MUNICIPAL DANS LA CONTINUITÉ

Le 23 janvier dernier, les élus du Conseil Municipal de Soisy-sur-Seine ont approuvé le **Budget Primitif 2017** qui leur était présenté (26 voix pour et 3 abstentions).

Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 7 351 085 €, et en investissement à 772 000 €.

Ce budget Primitif a été réalisé selon les objectifs fixés depuis 2008 :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel et charges à caractère général),
- Maintien de l'autofinancement (capacité à financer notre investissement), sans recours à l'emprunt,
- Développement de l'investissement (pour l'entretien de notre patrimoine et amélioration de notre cadre de vie),
- Maintien des taux d'imposition (identiques depuis 2003).

Il est à noter que le «**budget réalisé 2016**» fait apparaître

- **un niveau de dépenses de fonctionnement** (charge de personnel + charges de gestion courante) **inférieur de 2,7% à ce qu'il était en 2007.**
- **un niveau d'endettement inférieur à 50€ par habitant**, contre plus de 850 € par habitant, en moyenne, pour les communes de la même taille.

*Les élus du
groupe "Ensemble
pour Soisy"*

GRUPE DE L'OPPOSITION

TRANSFERT DE COMPÉTENCES DISCUTABLE

Lors de la campagne électorale municipale et communautaire du 23 mars 2014, nous avons été les premiers à exprimer notre grande vigilance puis nos craintes, quant à la participation prochaine de notre commune, au sein de la nouvelle Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud (EPCI).

Depuis notre intégration aux «forceps» dans cette «super Agglomération» de 337 000 habitants le 1er janvier 2016, orchestrée par le maire d'Evry Francis CHOUIAT, nous constatons le transfert (obligatoire ou optionnel) de plusieurs compétences impactantes les prérogatives initiales de notre commune.

Le 13 décembre 2016, le Conseil communautaire a déterminé la liste des compétences optionnelles «Eau potable» et «Assainissement», avec toutefois une période transitoire de supervision pour notre commune, jusqu'au 30 juin 2017. Mais ensuite, quid de la variation du prix de l'eau ou bien de la qualité de service rendu à la population ?

Par contre, nous nous associons au refus catégorique du transfert du plan local d'urbanisme à l'EPCI.

Cependant, que dire du transfert éventuel de notre Médiathèque ou du Conservatoire de musique ? En l'état, nous considérons que cela doit rester de la compétence municipale. Nous y sommes particulièrement attachés.

*Les élus du groupe
"Soisy, ma ville, ma
vie" Droite et Centre*

GRUPE DE L'OPPOSITION

POURQUOI ?

Lors du dernier conseil municipal, nous avons interpellé Monsieur le Maire sur ses intentions quant à l'aménagement du Chemin Vert.

Celui-ci nous a indiqué qu'il organisait une réunion le 30 janvier. Cette (3^{ème}) réunion excluait encore toute participation extérieure aux riverains.

Pourquoi ?

Lors de cette réunion un projet a enfin été présenté.

L'abattage de la plupart des arbres du chemin vert va être poursuivi Dépenser pour détruire !

Pourquoi ?

L'architecte des bâtiments de France devait viser un projet cohérent dès l'origine !! Ainsi la DRIEE a dû sévir car il s'agit là d'une obligation légale et Monsieur le Maire a passé outre.

Pourquoi ?

Nous avons demandé qu'une copie du projet présenté en janvier nous soit communiquée. Une fin de non-recevoir nous a été opposée.

Pourquoi ?

Abatte des arbres cinquantenaires majestueux, à cause des feuilles et des glands qui tombent sur les voitures ? Détruire un patrimoine environnemental remarquable.

Pourquoi ?

Quel est donc ce projet si particulier qui conduit Monsieur le Maire à confisquer le débat démocratique pour satisfaire quelques riverains automobilistes ?

Devons-nous attendre que les arbres soient abattus afin d'avoir la possibilité de dire qu'il existe un projet alternatif respectueux de tous ?

Pourquoi un tel entêtement ?

Ne serait-ce pas plus simple d'en discuter avant avec tous les Soisiens ?

Nous, nous y sommes prêts.

Mais, Monsieur le Maire, y êtes-vous prêt ?

*Les élus du groupe
"Unis et solidaires pour
Soisy" Liste de Gauche
(EELV – PRG - PS)*



En 2017,

DEUX ÉLECTIONS NATIONALES !

L'année 2017 va accueillir deux élections majeures (dans les 6 bureaux de vote de la commune) :

- Les élections «Présidentielles» :

1^{er} Tour : Dimanche 23 avril 2017, de 8h à 20h.

2^{ème} Tour : Dimanche 7 mai 2017, de 8h à 20h

- Les élections «Législatives» :

1^{er} Tour : Dimanche 11 juin 2017, de 8h à 20h

2^{ème} Tour : Dimanche 18 juin 2017, de 8h à 20h

Une nouvelle carte électorale

Cette année 2017 est également une année de refonte des listes électorales, ce qui signifie que **chaque électeur soiséen recevra, courant mars, une nouvelle carte électorale.**

Pensez à anticiper vos demandes de procuration

Si vous pensez être absent(e) pour l'une de ces dates (ou plusieurs), vous pouvez établir, **dès à présent**, une procuration auprès de la Gendarmerie ou du Tribunal d'Instance. Le grand nombre de demandes en dernière minute pourrait entraîner des retards, empêchant votre mandataire de voter pour vous.

>Service Etat Civil / Elections

>Tél. 01 69 89 71 61



Informations pratiques

>Les nouveaux horaires de La Poste

Depuis le début de l'année 2017, la Direction de La Poste a modifié les horaires du bureau de Poste principal de la commune (17 rue de l'Oiseau).

Ainsi, les **nouveaux horaires sont les suivants** :

Du mardi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30
Le Samedi, de 9h à 12h

>La Poste - 17 rue de l'Oiseau - Tél. 36 31

> Un «Relais Poste» aux Meillottes

Pour rappel, un «Relais Poste» est à la disposition des Soiséens, au Centre Commercial des Meillottes, au sein de la boutique «L'atelier de Joséphine» (sur le parking).

Les horaires sont les suivants :

Du mardi au vendredi, de 10h à 13h et de 14h à 18h

>Relais Poste (Atelier de Joséphine)

>Centre Commercial des Meillottes (Parking)

>Tél. 01 60 75 68 66

DERNIÈRE MINUTE !

Délivrance des cartes d'identité (CNI)

Depuis le 28 février 2017, l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) ne sera plus assurée en Mairie de Soisy, mais dans les mairies assurant déjà l'instruction des passeports (notamment Corbeil-Essonnes, Evry Draveil).

>Etat Civil -Tél. 01 69 89 71 61

Courir avec les «Gazelles»

POUR LES «DROITS DES FEMMES»

Dans le cadre de la «Journée Internationale des Droits des Femmes», l'association «Les Gazelles de Soisy» organise une **sortie jogging 100% féminine.**

Le rendez-vous est fixé au **Samedi 11 mars 2017, à 9h, sur le parking de la Maison forestière** (rue de la Forêt de Sénart, à Soisy).

Départ à 10h, pour 5km de «marche libre»

Départ à 10h15, pour une «sortie jogging» de 7km.

Participation : 5 euros (inscription sur place)

Une **soirée dînatoire** sera proposée à **19h30, à la Salle des Fêtes.**

>Facebook : Les gazelles de Soisy

>Tél. 06 60 82 04 09 : 07 68 37 67 85



STAGE D'ANGLAIS AVEC LE COMITÉ DE JUMELAGE en avril.

Le Comité de Jumelage «Soisy/Ashbourne» organise un **stage de révision d'anglais**, pendant la 1^{ère} semaine des vacances de Printemps, **du 03 au 07 avril 2017** (de 9h à 12h15), par petit groupe (6 à 8 élèves), à la Médiathèque municipale. Nigel SANSOM, Anglais et professeur diplômé, assurera les enseignements.

>Tarif 150 € (130 € + 20 € d'adhésion à l'association).

>Contact et inscriptions : stephpezmerm75@yahoo.com



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Décembre 2016 :

Ghalya LOURIMI.

Janvier 2017 : Manon

FRANÇOIS, Rayan AYADI.

Février 2017 : Elias LAACHEB.

MARIAGES

Décembre 2016 : Carine SICARD

et Jean-Baptiste LAVAUD.

DÉCÈS

Décembre 2016 : Edmond

MEIRE, Suzanne LOREC Vve.

BABIJON, Mariko IKEDA, Gisèle

HOSTE Vve. BIZOUERNE,

Robert FRANÇOIS, Georgette

BAUER Vve. LEGRAIN.

Janvier 2017 : Geneviève

STRULUS Vve. BOULEY,

Raymonde STEINER Vve.

MUSTÉ, Albert SALVI, Christiane

ROLLAND Vve. LOUBAT, Yves

PÉCHARD, Bernard MERAND,

Georges MARGUERITE, Marie

HÉFLING Vve. ADRIAN,

Claude GROSJEAN, Guy

DELFOURD, Joël BOUCHETAL.

VACANCES DE PRINTEMPS

Du sam. 1er avril au
lundi 17 avril 2017
Reprise des cours
le mardi 18 avril 2017



ÉVÉNEMENT

SAMEDI 11 MARS, 9H/17H

«Les gestes qui sauvent»

Formation PSC1

«Prévention et Secours Civiques niv. 1» avec la Protection Civile (ADPC). Formation avec attestation

- > Samedi 11 mars, 9h/17h, en Mairie
- > Inscription au 01 69 89 71 73 et 66
- > Voir Dossier P.6 & 7

SAMEDI 11 MARS,
DE 9H À 17H

Formation PSC1

avec la Protection Civile voir «Événement» et «Dossier» P. 6 et 7

SAMEDI 11 MARS

Sortie Jogging des «Gazelles de Soisy»

et soirée dînatoire
Voir article P.15

DIMANCHE 12 MARS,
DE 14H À 18H

Thé Dansant

avec le Club de l'Amitié
Salle du Grand Veneur
Tarif : 7 €

VENDREDI 17 MARS,
À 20H30

Concert «Une soirée chez...»

Robert & Clara Schumann
avec le Trio Parnasse
Salle du Grand Veneur
Entrée libre

LES 17, 18 ET 19 MARS,

Théâtre

«L'Atelier» de Grumberg,
avec la «Cie. Fantasio»
Le 17 et 18/3 à 20h30
Le 19/3 à 15h30
Salle des Fêtes
Tarifs 10 € / 5 €

SAMEDI 18 MARS, À 16H,

Printemps des poètes

« Poésies indiennes sous le tipi » : Lectures pour petits et grands autour de l'exposition «Anuki»
Médiathèque Municipale
Entrée libre

SAMEDI 25 MARS, À 14H30

Réunion publique «RER D»

Voir article P.4
Salle du Grand Veneur

SAMEDI 25 MARS, À 18H30

Conférence «Le Jardin des Arts»

«Paris - Barcelone, l'art nouveau et le modernisme catalan»
Médiathèque Municipale
Tarifs : 5€ / 10€

SAMEDI 25 MARS, À 20H

Loto du Comité des Fêtes

Nombreux lots
Salle du Grand Veneur
Carton : 3 € (5€ les 2)

DIMANCHE 26 MARS, À 17H

Ensemble AMIDICI

Concert de musique classique
Eglise Notre Dame
Entrée libre

MARDI 18 AVRIL, À 14H

Ateliers seniors «D-marche»

Réunion d'informations avec le PRIF (5 séances entre mai et juin 2017)
En Mairie
Entrée libre

DIMANCHE 23 AVRIL,
DE 8H À 20H

Élections Présidentielles 2017 1er Tour

Dans les 6 bureaux de vote de la commune

DIMANCHE 23 AVRIL,
DE 14H À 18H

Thé Dansant

avec le Club de l'Amitié
Salle du Grand Veneur
Tarif : 7 €

JEUDI 27 AVRIL, À 20H30

Conseil Municipal
Salle du Conseil
Confirmation par aff.
Entrée libre

VOS ASSOCIATIONS

• CINÉ CLUB LA LUCARNE :

- > 24/3 «Un cœur en hiver» de C. Sautet
- > 28/4 «Alexandre Nevski» de S. Eisenstein
- > à 20h, Salle de l'ONAC
- > Séance : 4 € / Adhésion : 3 €
- Tél. 06 77 66 30 88

• SORTIES DU CLUB DE L'AMITIÉ :

- > 5/3 Spectacle «Les choristes»
- > 25/3 Repas du Club de l'Amitié
- > 25/4 «Loir et Cher et habitations troglodytes»
- Tél. 06 07 89 37 56

• SORTIES AVEC ASKATY :

- > 25/3 Concert «Paseloup»
- > 22/4 Concert «Paseloup»
- > 25/4 au 2/5 Séjour en Arménie
- Tél. 01 60 75 29 97

• SORTIES AVEC SOISY DÉTENTE :

- > 18/3 Concert «Paseloup»
- > 25/3 Concert «Paseloup»
- > 2/4 Théâtre «Cuisine et dépendances»
- > 22/4 Concert «Paseloup»
- Tél. 01 60 75 26 00

• SORTIES AVEC LE JARDIN DES ARTS :

- > 5/06 Journée «L'impressionnisme» à Giverny
- > Tarifs : 78€/85€
- > Inscriptions : 06 83 18 32 86 avant le 31/03

• SORTIES AVEC LES GODILLOTS DE SOISY :

- > 3, 7, 10, 12, 14, 17, 21, 24, 28 & 31 mars
- > 4, 7, 9, 11, 14, 18, 21, 25 & 28 avril
- Tél. 01 60 75 63 06

Retrouvez tous les rendez-vous soisiens sur
www.soisyurSeine.fr
(rubrique: "Manifestations")

